

(suite de la page précédente)

l'évaluation de la conformité des produits soumis aux directives de la nouvelle approche de la CE qui définissent les exigences législatives à respecter en matière de santé et de sécurité. D'autres directives de la CE traitant des exigences d'évaluation de la conformité et des produits soumis aux règlements nationaux de la Communauté seront également compris. En vertu d'ARM entre le Canada et la CE, les fabricants canadiens pourraient faire certifier leurs produits conformément aux exigences européennes par des organismes canadiens de certification et pourraient apposer la marque CE sur ces produits, permettant ainsi leur vente et leur distribution à l'échelle de la CE. À l'heure actuelle, les fabricants doivent faire approuver leurs produits par des organismes européens notifiés, en l'absence d'organismes notifiés au Canada. Les organismes notifiés sont des organismes agréés par les gouvernements des États membres de la CE pour effectuer les essais requis dans leurs territoires.

En ce qui a trait aux produits non réglementés, l'Organisation européenne d'essai et de certification (EOTC) a été fondée le 25 avril 1990 pour servir de plaque tournante aux activités européennes d'essai et de certification destinées à favoriser les accords volontaires de reconnaissance mutuelle basés sur des critères communs. Les séries EN 45000 et 29000 de normes européennes relatives aux exigences concernant les laboratoires d'essais et les organismes de certification, ainsi que les systèmes qualité, serviront de base à ces accords.

Les groupes d'entente seront formés des organismes d'essais, d'inspection ou de certification actifs sur le marché, prêts à signer des ARM et à exercer une surveillance sur ces accords ou sur des systèmes particuliers de certification. Le Conseil canadien des normes (CCN) a engagé des discussions avec l'EOTC en vue de la signature entre le Programme national du CCN pour l'accréditation des organismes d'essais et l'EOTC d'un ARM sur l'accréditation des laboratoires.

En l'absence d'accords officiels, les fabricants canadiens peuvent contacter les organisations canadiennes qui multiplient les liens avec leurs homologues de la CE. L'Association canadienne de normalisation (CSA) poursuit activement des ARM avec divers organismes européens et travaille au sein du milieu international de la normalisation pour assurer l'accès des produits canadiens. Elle a reçu, par exemple, une accréditation en vertu du système IEC/CEI, système établi et géré par la Commission électrotechnique internationale (CEI). L'accréditation de la CSA facilitera le commerce de certains équipements électriques testés conformément aux normes CEI et permettra la reconnaissance réciproque des résultats d'essai. Le Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique (COFI) et l'Association canadienne du gaz (ACG) ont également en place des accords qui rendent possible la certification au Canada des produits canadiens qui satisfont aux exigences de la CE en matière d'évaluation de la conformité.

De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire avant que le marché européen unique ne devienne une réalité. Cependant, l'engagement ferme pris par l'Europe en vue d'accélérer l'élaboration des normes, allié à la possibilité que le Canada fasse partie des prochaines négociations relatives à des arrangements réciproques d'essai et de certification, contribuera à faciliter l'accès à ce marché des entreprises canadiennes.

NORMES PRÉLIMINAIRES EUROPÉENNES

En collaboration avec le CEN et le CENELEC, le Conseil canadien des normes élabore actuellement des procédures qui permettront à l'industrie canadienne d'obtenir l'ébauche des normes européennes afin de les examiner, d'apporter sa contribution à ces projets de normes et d'acheter les normes européennes publiées.

ACIER

prEN 10139

Feuillard non revêtus laminés à froid en aciers doux pour formage à froid - Conditions techniques de livraison

Date limite pour commentaires: 1993-04-07

Prix: 21 \$

NOTIFICATIONS GATT/TBT

Sont énumérées ci-dessous les notifications reçues dernièrement des pays signataires de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce (Code de la normalisation).

ÉNERGIE

TBT 92.371 Suisse

Annexe 2 de l'ordonnance visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie

Date limite pour commentaires: 1993-01-20

L'information concernant les notifications GATT TBT et sur les ébauches de normes européennes (voir exemple ci-dessus) est incluse dans les bases de données bilingues, disponible 24 heures par jour, aux utilisateurs de normes du Canada et de l'étranger.

Notre base de données sur les notifications GATT TBT et les ébauches de normes européennes comprend de l'information sur les règlements proposés, les normes obligatoires et les systèmes de certification des pays signataires de l'Accord du GATT relatif aux barrières techniques au commerce (Code de la normalisation). Y figure également un résumé des projets de normes publiés par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), découlant des initiatives liées au marché européen unique. Pour accéder aux bases de données interactives du CCN, il suffit d'avoir un ordinateur personnel, un logiciel de télécommunication et un modem.

Nous offrons aussi un service par lequel nos clients peuvent recevoir par télécopieur les résumés des projets de normes européennes et les notifications GATT TBT récemment ajoutés à notre base de données.

Pour de plus amples renseignements concernant l'accès aux bases de données ainsi qu'à notre service de téléfax, veuillez contacter:

Conseil canadien des normes
Service d'information sur les normes
1200-45 O'Connor
Ottawa (Ontario) CANADA
K1P 6N7
Tél. : (613)238-3222
Fax : (613)995-4564

